GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *GAP*

Folio : 28/93

Date : 10/02/2004

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2004/000053**
n°de gestion : **1993B00288**
n°SIREN : **393 356 613 RCS Gap**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Gap certifie avoir procédé le 19/01/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

KERAUTO société à responsabilité limitée

route Des Fauvins 05000 Gap -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

RECTIFICATIF rapport de gestion SUR EXERCICE 2002/2003 (2 exemplaires)
procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30/09/2003 - acte rectificatif) (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

dépôt des comptes annuels

93B 288

N°53

KERAUTO
S.A.R.L. au capital de 40.000 €
Siège Social : Route des Fauvins
05000 GAP

393 356 613 R.C.S. GAP

RECTIFICATIF

DÉPOSÉ LE
19 JAN. 2004
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP

RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE 2002/2003

-:-

Chère Associée,

Je vous ai convoquée en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous présenter et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice écoulé, clos le 31 mars 2003.

Vous avez été régulièrement convoquée à la présente assemblée et les documents et pièces prescrits par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les délais légaux.

Je vous résume ci-après l'activité de la société au cours cet exercice.

Nous avons réalisé, au cours de cet exercice, un chiffre d'affaires ventes hors taxes de 2.885.181 €, contre 2.795.668 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,20 %.

Ce chiffre d'affaires a été réalisé avec une consommation de 1.914.876 €.

Nous avons enregistré en outre pour 362.952 € d'autres produits : mises en avant, rétrocessions et divers.

Nous avons dû supporter, dans le même temps, pour 1.094.289 € de charges d'exploitation hors consommation, compte-tenu des transferts de charges et reprises sur provisions, contre 998.155 € pour l'exercice précédent. Ces charges représentent 37,93 % du chiffre d'affaires « ventes », contre 35,70 %.

Ces chiffres font ressortir un bénéfice d'exploitation de 3.042.358 €, contre 3.002.100 € pour l'exercice précédent.

Après comptabilisation :

- de 7.871 € d'autres produits de gestion courante ;
- des produits financiers pour 14.187 € ;
- des produits exceptionnels pour 6.098 €;
- des charges financières pour 38.171 € ;
- des charges exceptionnelles pour 2.001 € ;

CB D

l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 144.958 €, après impôt de 81.994 €, contre 134.346 € pour l'exercice précédent.

Je vous propose de le distribuer intégralement.

Je vous propose également de distribuer une somme complémentaire de 135.042 €, prise sur les réserves les plus anciennes nous soumises à précompte, pour parvenir à une distribution globale de 280.000 €, soit un dividende net par part de 112 €.

Je vous rappelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il a été mis en distribution, au titre des trois derniers exercices, les dividendes suivants :

	Dividende/part sociale	**Avoir fiscal/part sociale**	
		Personnes physiques	*Personnes Morales*
1999/2000	Néant	Néant	Néant
2000/2001	Néant	Néant	Néant
2001/2002	200 €	100 €	30 € ou 20 €

Nous avons acquis pour 235.265 € d'immobilisations nouvelles (matériel, mobilier...). En contrepartie, il a été cédé pour 6.098 € de matériel outillage d'une valeur d'origine de 25.083 €, amorties à concurrence de 23.098 €.

Je vous rappelle qu'il n'a été effectué aucune dépense visée à l'article 39-4 du C.G.I. ni en matière de recherche et développement.

- :- :- :-

Je vais vous donner maintenant lecture de mon rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Je vous remercie ensuite d'approuver les résolutions qui vous sont présentées et de me donner quitus de ma gestion.

Le Gérant :

Claude BERTHY

KERAUTO
S.A.R.L. au capital de 40.000 €
Siège Social : Route des Fauvins
05000 GAP

393 356 613 RCS GAP

RECTIFICATIF

DÉPOSÉ LE
19 JAN. 2004
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE GAP

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2003
EXERCICE 2002/2003

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PAR LA GERANCE

BENEFICE DE 144.958 €

A AFFECTER : INTEGRALEMENT DISTRIBUE A L'ASSOCIEE UNIQUE

(EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE)

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique décide de distribuer intégralement le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 144.958 €, à l'associée unique.

Elle décide également de distribuer une somme complémentaire de 135.042 € prise sur les réserves les plus anciennes non soumises à précompte, soit une distribution globale de 280.000 €, représentant un dividende net de 112 € par part sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le gérant :

Claude BERTHY